## **CHEVERNY.INFOS**



Bonjour à tous,





Bulletin municipal Jan / Fév / Mars 2018

## **CHEVERNY**





#### Mairie de Cheverny Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi : 9h-12h / 14h-17h Mercredi et jeudi : 9h-12h Samedi 9h-12h

www.mairie-cheverny.com mairie.cheverny@orange.fr

#### SOMMAIRE

Mot du maire PLU : rapport du commissaire enquêteur 1

En direct de la mairie

Compte rendus des Conseils municipaux 3 - 4

En direct de la mairie En direct de l'Agglo

Job 41 Agenda 6



Ce début d'année se place sous le signe d'une dynamique locale qui fait de Cheverny une commune active, tant sur sa capacité à se moderniser pour permettre un accueil de qualité que sur les multiples activités proposées et

réalisées collectivement.

La cérémonie des vœux de la commune est toujours un temps d'échange privilégié pour faire le bilan de l'année passée, présenter les échéances nouvelles, remercier ceux qui contribuent à la cohésion de nos actions.

Nous débutons l'année sur les conclusions favorables du commissaire enquêteur qui valide enfin notre Plan Local d'Urbanisme. Cela donne du sens à nos projets d'aménagements, notamment, la création d'un giratoire afin d'adoucir la circulation dans la rue principale.

Dans le domaine environnemental, la commune poursuit son action « zéro pesticide » qu'elle complète en proposant des trottoirs fleuris, mais aussi en sollicitant une étude route de Romorantin pour développer cette démarche accompagnée de projets d'aménagements avec le CAUE (cabinet d'architecture du Loir et Cher).

Cheverny conserve sa deuxième fleur « Ville et villages fleuris » tandis qu'un terrain communal sera consacré à la culture de plantes aromatiques et médicinales route de fougères, permettant ainsi l'installation d'un jeune agriculteur.

Ce début d'année tournera les pages des Mille lectures d'hiver en février tout en redessinant le tracé du marathon de Cheverny traversant différents chais, dans un contexte de sécurité maintenu.

Cheverny 2018, s'ouvre aussi avec de nouveaux propriétaires à la crêperie, et à l'épicerie, une nouvelle carte et un accueil différent. Enfin, au château, la fête des plantes et le festival du chapeau, pour faire tourner les têtes.

Encore une belle année, active, que tous les habitants vont partager et dont nos nombreux visiteurs pourront aussi profiter.

Je profite de ce message pour vous souhaiter, en mon nom et au nom de l'équipe municipale, nos meilleurs vœux de bonheur, de bonne santé pour l'année 2018. Bien à vous.

Lionella Gallard

## PLU: rapport du commissaire enquêteur et fin de la procédure

L'enquête publique s'est déroulée du 9 octobre au 10 novembre 2017 : une quarantaine de personnes est venue consulter le dossier, diverses observations ont été consignées (13 sur le registre, 6 par courriel, 15 par courrier). Le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui est consultable sur le site Internet de la mairie.

Si la plupart des questions ont porté sur la constructibilité de terrains, deux sujets ont attiré l'attention du commissaire enquêteur : l'allée du Chêne des Dames classée en espace boisé classé (EBC) en 2009 et la problématique de l'implantation d'un giratoire sur la départementale RD 102

Espace boisé classé (EBC): Le commissaire enquêteur a consulté à la DDT (Direction Départementale des Territoires) le dossier instituant cet espace boisé lors de la procédure de 2009 et a constaté que ce si le zonage « existait sur le plan, il n'était en aucune manière expliqué et justifié dans le rapport de présentation ». Il conclut que la commune pourra donc modifier cet EBC en fonction de ses besoins.

Giratoire: Le commissaire enquêteur a suivi à l'avis du Conseil Départemental jugeant nécessaire de respecter les dimensions du giratoire prévues, cet aménagement étant le seul possible, pour des raisons de sécurité. Le commissaire enquêteur conclut que « l'abattage des deux arbres d'une allée d'un alignement d'une centaine

ne constitue pas un risque pour l'environnement et la biodiversité comme l'indique le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement ndlr), ni même une atteinte aux paysages » Le commissaire enquêteur considère que le PLU concilie un développement urbain maîtrisé avec la protection de l'environnement et des paysages, qu'il préserve les activités agricoles dans un esprit de complémentarité et de développement cohérent avec le potentiel touristique de la commune. Il rend donc un avis favorable sur le PLU de Cheverny et le déclare conforme à la règlementation en vigueur.

Le Conseil Communautaire d'Agglopolys a quant à lui validé le PLU lors de la cession du 8 février.

Ainsi après 10 années de procédure le PLU de Cheverny est terminé et servira de base d'instruction des demandes d'urbanisme jusqu'à la mise en place du PLUI HD (Plan local d'Urbanisme Intercommunal).

#### Remise de médailles



Lors de la cérémonie des vœux, Mme le Maire a souhaité mettre à l'honneur, Sylvain LOISEAU, employé communal, pour ses 20 ans de services et 2 membres du conseil municipal,

pour leurs 20 ans de mandat au sein de la commune de Cheverny, Messieurs Alain GUILLOT et Philippe TESSIER.

#### **Etat civil**

Naissance:

DEFOSSEZ Lise

Décès :

COME Paul
LEGRAND Max
TARQUINI Alberto
BOULET Liliane épouse TARI
ELICOT Bernard

17 novembre

11 octobre 24 octobre 1er décembre

19 décembre 20 décembre

# **Changement de propriétaire : La Cour aux Crêpes / les Caprices de Sologne**



Depuis le 1er Février 2018, Sylvie et Éric PIOLÉ, entourés de la même équipe, ont pris la direction de ces 2 établissements. Après un mois de travaux, la Cour aux Crêpes, totalement rénovée, vous propose un large choix de galettes de sarrasin et crêpes sucrées mais aussi, des hamburgers ou des grandes salades.

La nouveauté, pour cette année 2018, sera l'ouverture en soirée dès le 1er mars, le jeudi, vendredi et samedi de 19 h à 22 h.

Aux Caprices de Sologne, dans la boutique jouxtant le restaurant, vous trouverez de nouveaux producteurs locaux tels que les confitures de Cheverny du Domaine de Montcy, le miel des Belles Demois'ailes et la Brasserie Guillaume de Cour-Cheverny.

Point important, afin de faciliter la vie de nos administrés, les Caprices de Sologne feront un dépôt de pain le lundi et le mardi de 8 h à 18 h, jours de fermeture de notre boulanger local, en concertation avec lui. De même, lorsque la boulangerie de Cheverny sera fermée pour congés, les Caprices prendront le relais et proposeront une gamme encore plus élargie.

Enfin, Sylvie et Éric PIOLÉ ont aussi créé deux gîtes au-dessus de leur commerce pouvant chacun accueillir 6 personnes.

Pour tous renseignements, tel : 09 71 24 75 97. Site internet : lacourauxcrepes.wordpress.com Et à partir du 7 mars : lacourauxcrepes.fr

## En direct de la mairie

## Création d'un giratoire, d'une piste cyclable et réfection des trottoirs

Les autorisations des différents services de l'état et du département ayant été maintenues, les travaux pourront commencer dès que la météo sera favorable.

Les arbres impactés seront réutilisés suite aux propositions du Conseil des Sages. Des résineux seront replantés dans l'allée du Chêne des Dames en partenariat avec l'école du paysage et l'Architecte des Bâtiments de France.

La circulation sera maintenue tout au long des travaux, en alternat.

### Aménagement Route de Romorantin

Une réflexion sur l'aménagement de la route de Romorantin va être menée avec le CAUE (Cabinet d'Architecture de Loir et Cher) afin de rendre cette route plus sûre et plus accueillante. Une opération de type « trottoirs » fleuris sera aussi mise à l'étude sur cette route.

## Villes et villages fleuris

Trois ans après l'acquisition de notre 2ème fleur, les membres du jury de l'Agence Régionale du Fleurissement, ont décidé de maintenir ce classement obtenu pour la 1ère fois en 2014, suite à leur visite dans la commune le 23 août dernier.

## Nouveaux secteurs voisins vigilants



Le dispositif voisins vigilants a été mis en place dans le secteur de la route du Bûcher, route de l'Ébat et chemin de Launay. Ce dispositif permet, grâce à

des habitants référents en lien direct avec la gendarmerie, d'être informés régulièrement, mais aussi de signaler tout évènement inhabituel se déroulant sur le secteur. Si vous êtes habitant dans ce secteur et que vous souhaitez bénéficier de ce dispositif, signalez-vous à la mairie ou contacter les habitants référents. Route du Bûcher: Mrs TOMMASI, ROULLEAU, BOILEAU, COURSAGET et RACINE; Route de l'ébat: M. HERSANT; Chemin de Launay: M. RENAUD.

#### Recensement 2018

RAPPEL: le recensement de notre population a débuté le 18 janvier et se terminera le 17 février 2018. La loi a rendu le recensement obligatoire mais c'est surtout un devoir civique. Il détermine en partie les futures capacités financières de la commune, car les dotations de l'état sont calculées en fonction de la population recensée. Mmes Lionella GALLARD, Maire, et Michelle DILAJ, coordonnatrice, vous remercient de réserver le meilleur accueil à nos 3 agents recenseurs, Mmes Jane JULIEN, Sylvie MOISAN et Marinette RILLY.

www.le-recensement-et-moi.fr

#### Accueil des nouveaux arrivants

Madame Lionella GALLARD, Maire, et les élus du Conseil Municipal, seront heureux de vous recevoir le vendredi 23 février à 18 h 30 dans la salle du Conseil de la mairie. Cette soirée nous permettra de faire connaissance, de vous informer des projets de la commune et vous renseigner sur son fonctionnement. Ce sera également l'occasion de se retrouver autour d'un verre et de partager un agréable moment. Nous vous invitons à vous inscrire en mairie au plus tard le 15 février 2018.

#### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 6 novembre

Legs de Mme MELCHIORI Antoinette. La commune est légataire universelle de la totalité des biens de Mme MELCHIORI, conformément au testament qu'elle a rédigé. Madame le Maire remercie Jean-Claude CHADENAS qui s'est occupé de Mme MELCHIORI ces trois dernières années, et Mme Marinette RILLY qui a apporté son soutien à Jean-Claude CHADENAS. Le montant des liquidités est estimé à environ 100 000 €. La maison et son contenu sont en cours d'évaluation. L'ensemble du Conseil Municipal accepte ce legs.

Construction giratoire – aménagement des abords : demande de DETR 2018 (Dotation des Equipements des Territoires Ruraux). L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour la demande de DETR qui pourrait se situer entre 20 et 40 % du montant des travaux.

Loge des vignes « Les Ruaux » : prise en charge des frais d'acte notarié. La Famille BILAN demande à la commune de payer les frais de notaire, estimés à 350 €. Quatre membres du Conseil Municipal votent « pour », 3 votent « contre », 7 s'abstiennent.

Personnel communal : mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel) – saisie du comité technique paritaire.

Ce régime indemnitaire est à mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le Comité Technique doit donner son autorisation pour cette mise en place et l'organiser avec la commune en fonction de critères précis. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce projet.

SIAEP (Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable) de Cheverny : convention de mise à disposition du personnel communal. Le fichier informatisé du SIAEP a été piraté. Il a été ressaisi en totalité par la secrétaire du Syndicat. Le personnel de la commune de Cour-Cheverny a participé à ce travail. Le personnel de Cheverny pourrait être mis à la disposition des communes limitrophes en cas de besoins urgents (fuites d'eau, fauchage, ...) ; leur travail serait alors facturé en fonction du temps passé. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette proposition.

**SEBB (Syndicat Entretien du Bassin du Beuvron) : avis sur modification des statuts du syndicat** (Charles-Antoine de VIBRAYE et François CAZIN font partie de la commission). Actuellement il existe 8 syndicats de rivières ; il est proposé de n'en faire qu'un seul. Un membre du Conseil Municipal s'abstient ; les autres votent « pour ».

**Repas des aînés : fixation des tarifs.** Le prix du repas, excepté pour les personnes de 70 ans et plus pour lesquelles il est offert, est proposé à : 17,50 € pour les personnes âgées de 65 à 69 ans, 35 € pour les personnes âgées de moins de 65 ans et les personnes d'autres communes. L'ensemble du Conseil Municipal valide les tarifs.

Restaurant « Le Pinocchio » : révision de la redevance d'occupation du domaine public. La redevance est actuellement fixée à 13 € le m², pour une surface de 80 m², soit 1 040 € par an. Il est proposé de l'augmenter de 2 €, soit 15 € le m². Un membre du Conseil Municipal s'abstient ; les autres votent « pour ».

**Point sur la cantine scolaire.** Le Maire de Cour-Cheverny et sa 1ère adjointe ont organisé une réunion, le 17 octobre, avec les parents d'élèves et la commission scolaire (sans inviter les élus de la commune de Cheverny), afin de leur donner des explications sur les raisons de l'augmentation du tarif de la cantine. Célia COUDERC, présente en qualité de parent d'élève, et non d'élue, a été désagréablement surprise par certains propos tenus lors de cette réunion, à l'encontre de notre commune et de certains de ses élus. Madame le Maire organise une réunion « d'éclaircissements », avec les parents, à laquelle les élus de Cour-Cheverny sont invités, le mercredi 15 novembre à 19 h, salle du conseil de la mairie.

Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 : soutien à la candidature de Lamotte-Beuvron, commune siège de la Fédération Française d'Equitation, pour l'organisation des épreuves équestres. L'ensemble du Conseil Municipal soutient la candidature de Lamotte-Beuvron.

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher) : approbation du rapport activité 2016. Le montant total, en investissement, pour Cheverny, était de 49 945 €. L'installation du réseau téléphonique a coûté 6 466,31 €, pris en charge en partie par le SIDELC et en partie par la commune.

**Affaires diverses - Comice à Candé-sur-Beuvron en juin 2018.** Une liste d'aides diverses a été adressée à Cheverny : prêt de matériel (barrières), participation des agriculteurs et viticulteurs (prêt de tariers, etc...), participation des associations communales pour les animations, confection de palettes décoratives représentatives de la commune.

### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 décembre

**GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : compétences hors GEMAPI** Présentation par Monsieur Michel CONTOUR, vice-président d'Agglopolys.

#### Accessibilité et réfection de la salle des fêtes : demande de DETR (Dotation Equipement et Territoires Ruraux)

Les travaux sont estimés à environ 20 000-22 000 € avec un complément de 14 000-15 000 € pour la peinture et les luminaires. Le montant de la DETR se situera entre 20 et 50 % du montant des travaux. Ces travaux correspondent à une partie de ceux prévus par l'agenda d'accessibilité (adap) qui s'achèvera en 2022. L'Architecte des Bâtiments de France doit donner son accord. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord pour la demande de DETR.

**Ecoles privée et publique - participation communale.** *Jouets de Noël* : forfait de 8 € par enfant de maternelle, pour l'achat de jeux collectifs (10 à Saint-Louis, 20 à l'école publique), soit un coût total de 240 €. *Spectacle de Noël* : il aura lieu le 21 décembre. Le coût, pour 70 enfants Chevernois (20 à Saint-Louis, 50 à l'école publique), s'élève à 245 €. L'ensemble du Conseil Municipal accepte ces participations financières.

Recensement population 2018 : nomination de trois agents recenseurs. Mesdames Jane JULIEN, Sylvie MOISAN et Marinette RILLY visiteront les Chevernois entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Michelle DILAJ, coordonnatrice, veillera au bon déroulement de ce recensement. Une dotation est allouée, à la commune, pour la rémunération des agents. Accord de l'ensemble du Conseil Municipal.

#### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 4 décembre (suite)

Tarif cantine scolaire: participation communale. ALSH (Accueil Loisirs Sans Hébergement): suppression de la participation communale. L'augmentation d'1 € par repas concerne 45 enfants Chevernois. Une réunion avec les parents a eu lieu le 15 novembre (suite aux explications, quelque peu erronées, données par les élus de Cour-Cheverny lors d'une réunion en octobre), et trouver une solution, en présence de M. CROISSANDEAU et de Mme MARIER, élus à Cour-Cheverny. Madame le Maire propose une participation de 0,80 € par enfant, à condition de ne plus payer la différence de tarif de l'ALSH appliqué aux Chevernois (13 enfants Chevernois sont concernés). Lors de la réunion du 15 novembre, M. CROISSANDEAU a assuré que la commune de Cour-Cheverny supprimera cette différence de tarif. Mme MARIER a validé cette décision. L'ensemble du Conseil Municipal donne son accord.

Chorale « La Notina »: demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des répétitions de chant les jeudis soir. L'augmentation du nombre des choristes (41 au lieu de 30) rend difficiles les répétitions, le jeudi soir, dans la salle des séniors qui peut contenir un maximum de 50 personnes. L'utilisation de la salle des fêtes, ce jour-là, entraînerait une réorganisation du ménage pour Mme BAPTISTA, difficilement réalisable. Le Conseil Municipal refuse cette mise à disposition hebdomadaire.

Ramassage des ordures ménagères. Des représentants d'Agglopolys sont venus visiter, en présence de Madame le Maire et M. TESSIER, les sites sur lesquels sont pratiquées des marches arrière, désormais interdites pour des raisons de sécurité pour le personnel (la Levraudière, les Bizolières, la Renardière et la Soulardière). Une convention sera conclue entre Agglopolys et l'agriculteur des Bizolières pour autoriser le demi-tour sur le chemin privé. Les marches arrière seront interdites à partir du 7 décembre à la Levraudière et la Soulardière. Il n'y a pas de solution, pour le moment, pour la Renardière.

Analyse de l'eau. L'ARS a effectué des contrôles sur la commune ; l'eau est de bonne qualité.

**Dossier « sécheresse »** et **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**. Un dossier peut être constitué, pour les fissures occasionnées par la nouvelle sécheresse de 2017, et déposé avant le 30 janvier en mairie. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera ensuite remise par la mairie en préfecture à laquelle seront joints les dossiers.

Hydrocureuse. Quinze buses de fossés ont été nettoyées sur différents secteurs.

#### Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 8 janvier 2018

Cession des baux du restaurant de la « Cour aux Crêpes » et de l'épicerie des « Caprices de Sologne ». Le bâtiment, propriété de la commune, a été loué à Mme LEJOT (contrat en 2012). Elle part à la retraite et a vendu les deux commerces à M. et Mme PIOLÉ. Il a été procédé un transfert de baux jusqu'au 31 décembre 2020. L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette cession.

**Taxe d'habitation : simulation du montant d'exonération jusqu'en 2020.** Le taux d'imposition est de 13,40 % à Cheverny, qui compte 518 foyers fiscaux, dont 80 % sont imposables. Les recettes correspondent à 136 051 €. En 2020, 250 foyers seront exonérés (79,08 % de la population), soit une diminution de 108 694 € des recettes. L'état s'est engagé à compenser cette perte à l'euro près. Les nouvelles habitations seront comptabilisées dans le calcul de la taxe. Les écarts entre communes varient de 92,28 € à 452 € par habitant. La moyenne départementale est de 259 €. A Cheverny, elle est de 227,68 €.

Recensement de la population : fixation de la rémunération des agents recenseurs. Une subvention de 2 003 € est allouée à la commune, pour 519 logements à visiter et 1 039 habitants recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il est proposé une rétribution de : 1,50 € par feuille de logement, 1 € par bulletin individuel, Une indemnité de 20 € sera versée pour la journée de formation des agents recenseurs soit un total d'environ 2 500 €, charges sociales comprises. La charge incombant à la commune serait, approximativement, de 500 €. L'ensemble du Conseil Municipal valide ces tarifs.

**PLU (Plan Local Urbanisme) : rapport du commissaire enquêteur et fin de procédure.** L'enquête publique s'est déroulée du 9 octobre au 10 novembre 2017. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui est consultable sur le site Internet de la mairie : 22 personnes sont venues en dehors des permanences, 20 personnes sont venues pendant les permanences. Les observations ont été consignées : 13 sur le registre, 6 par courriel, 15 par courrier. La plupart des questions ont porté sur la constructibilité des terrains.

**Espace boisé classé (EBC)**: Le commissaire enquêteur a consulté, à la DDT, le dossier instituant cet espace boisé lors de la procédure de 2009 et a constaté que ce si le zonage « existait sur le plan, il n'était en aucune manière expliqué et justifié dans le rapport de présentation ». Il conclut que la commune pourra donc modifier cet EBC en fonction de ses besoins.

*Giratoire* : Le commissaire enquêteur a suivi à l'avis du Conseil Départemental jugeant nécessaire de respecter les dimensions du giratoire prévues, cet aménagement étant le seul possible, pour des raisons de sécurité.

Le commissaire enquêteur conclut que « l'abattage des deux arbres d'une allée d'un alignement d'une centaine ne constitue pas un risque pour l'environnement et la biodiversité comme l'indique le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement ndlr), ni même une atteinte aux paysages ». Le commissaire enquêteur rend un avis favorable sur le PLU de Cheverny et le déclare conforme à la règlementation en vigueur. Le Conseil Communautaire statuera le 8 février. L'ensemble du Conseil Municipal valide ce rapport.

Charte du conseil des sages. Un règlement intérieur a été élaboré, basé sur la Charte Nationale de Blois. Les membres du Conseil Municipal valident cette charte.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire Fonction Expertise Engagement Professionnel): avis du Comité Technique Paritaire. Le CTP a donné un avis favorable. Le RIFSEEP sera effectif au 1<sup>er</sup> février 2018. Mme GAUDRON et M. LOISEAU sont les premiers agents concernés, suite aux entretiens professionnels réalisés par M. CHADENAS et Mme GAUDRON.

Création d'une commission GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations): désignation de représentants – désignation de représentants « hors GEMAPI » pour le syndicat du Beuvron et GEMAPI pour représentants de la commune auprès d'Agglopolys. Les représentants de la commune, pour Agglopolys, sont M. de VIBRAYE (titulaire) et M. CAZIN (suppléant) pour les compétences GEMAPI. M. GOUNY (titulaire) et M. GUILLOT (suppléant) sont désignés représentant de la commune auprès du syndicat du Beuvron pour les compétences « hors GEMAPI ».

## Installation d'un jeune agriculteur

M.Bertrand ROSEY, jeune agriculteur et habitant de Cheverny, vient de lancer son activité de culture de plantes aromatiques et médicinales biologiques en utilisant la technique de la permaculture. Afin de l'aider dans sa démarche, la commune lui a mis à disposition un terrain communal en bordure de la route de Fougères, au lieu dit « le Luizard ». N'hésitez pas à venir le rencontrer ou à consulter son site facebook : lesjardinsdepam ou site internet : www.lesjardinsdepam.fr

## Engazonnement du cimetière

Cela fait plusieurs mois que l'engazonnement du cimetière côté gauche en entrant a été semé, le résultat est vraiment concluant, ce qui nous encourage à étendre la deuxième partie prévue la première semaine d'avril. Nous restons toutefois à l'écoute de vos éventuelles suggestions ou remarques.

### L'Echo de Cheverny

Vous êtes de nombreux professionnels, artisans, entreprises à vous développer sur Cheverny, cette rubrique est la vôtre.

Vous avez des projets innovants, des idées à développer, vous recherchez du personnel... prenez la parole dans notre bulletin et faisons avancer ensemble l'économie Chevernoise.

Contactez-nous en mairie au 02 54 79 97 78 ou mairie.cheverny@orange.fr

## Offres d'emplois

La saison touristique approche et plusieurs établissements recherchent leurs saisonniers. N'hésitez pas à contacter rapidement ces entreprises pour trouver un emploi enrichissant au cœur d'un village touristique. Des profils variés sont recherchés: le Domaine de Cheverny: domainedecheverny@chateau-cheverny.com; le Camping Sites et Paysages les Saules: 02 54 79 90 01 / contact@camping-cheverny.com; le Pinocchio: 02 54 79 97 23; le Grand Chancelier: 02 54 79 22 57 / contact@legrandchancelier.com; le Relais des Trois Châteaux - Restaurant les Trois Marchands: 02 54 79 96 44; le Golf du Château de Cheverny: 02 54 79 24 70 / contact@golf-cheverny.com

## En direct de l'Agglo



## **Opération Trottoirs fleuris!**

Après l'opération trottoirs fleuris menée à l'automne rue de l'Argonne avec le CDPNE et les habitants de la rue, une 2ème opération trottoir fleuri va être menée dans l'Allée en partenariat avec Agglopolys.

Cette opération s'inscrit dans la démarche « zéro pesticide » et sera cette fois-ci intégrée à un programme de recherche d'étudiants sur l'impact du zéro pesticide sur la faune et la flore. Un groupe d'étudiants de l'INSA (<u>Institut National des Sciences Appliquées</u>) viendra faire des analyses avant et après l'opération afin d'étudier l'impact du fleurissement sur l'environnement proche.

## Ramassage ordures ménagères

Rappel: Du 1er avril au 30 octobre, ramassage des ordures ménagères le lundi et jeudi dans le bourg.

## En direct de la mairie

## Repas de nos ainés



Samedi 16 décembre, 95 ainés étaient présents pour partager le déjeuner, offert par la commune, au restaurant du Château du Breuil. Nos doyens, Mme Raymonde CAZIN et M. Bernard BRUNET, nés respectivement en 1922 et en 1924, étaient à l'honneur. Le soleil, qui était au rendez-vous, a égayé la journée et inondé de ses rayons, le parc du Château.

M. Pascal CHEVALLIER et M. Gérard LADIER, magiciens amateurs, ont concocté de belles surprises tout le long du repas par des tours de cartes surprenants! Tous les éléments étaient réunis pour le bon déroulement de ce repas, très apprécié par l'ensemble des personnes présentes.

#### Concours des maisons fleuries



Nos fidèles jardiniers, passionnés, ont été récompensés pour leurs talents.

Les diplômes leur ont été remis le samedi 21 octobre, salle du conseil à la mairie, par Madame Lionella GALLARD, Maire, Jean-Claude CHADENAS, Michelle DILAJ et Patricia LEVANT. Ont été primés :

M. et Mme CHAILLON: prix spécial du jury, « hors concours ». 1er prix: M. Didier HÉMERY, 2ème prix: M. Bernard BRUNET, 3ème prix: Mme Jeanne GAUTHIER. Mmes Léa LACROIX, Odette LECOMTE, Chantal BERTRAND, M. et Mme Jean DESCOMBES, et M. Pascal POLAK ont également été récompensés.

#### Job 41

Job 41 est une plateforme innovante en faveur de l'emploi local. Elle facilite la relation entre les entreprises qui recrutent et les allocataires du RSA en Loir-et-Cher.



Job41.fr a déjà permis de mettre en contact de nombreux salariés avec des employeurs. La plateforme fonctionne avec la géolocalisation, et vous aide à trouver un emploi au plus proche de chez vous.

Vous pouvez déposer votre CV directement en ligne et un algorithme fait ensuite correspondre votre profil avec des offres d'emploi mises en ligne par les PME du département. Vous cherchez un emploi, rendez-vous sur le site : <a href="https://www.job41.fr">www.job41.fr</a>

#### « Mille lectures d'hiver »

Dimanche 25 février 17 h salle des séniors

Elise Truchard\*, comédienne viendra lire des extraits de "l'Urgence et la patience" de Jean-Philippe TOUSSAINT, autoportrait lumineux et rieur d'un passionné de littérature. Cette lecture sera suivie d'un échange avec la comédienne autour d'un verre de l'amitié.

\*Élise Truchard crée, met en scène et dirige la compagnie Petite Nature : www.petitenature.fr. Un nouveau spectacle est en préparation.

#### « Il était une voix »

Concert annuel - Samedi 3 mars 20 h 30 salle des fêtes de Cour-Cheverny. Entrée 17 € - 12 € pour les enfants de moins de 12 ans. 1ère partie : ensemble vocal « Il était une voix » - 2ème partie « Accordéon Parade » avec la chanteuse Renée GARLENE.

Thé dansant - Dimanche 4 mars 15 h salle des fêtes de Cour-Cheverny, animé par la jeune accordéoniste : Elsa GOURDY et ses musiciens. Entrée : 12 €

## Entre Bruyère et Roseaux

Dimanche 11 mars

Randonnée cyclo-touriste. Départ du gîte de Cour-Cheverny. 3 circuits VTT : 19, 34 et 43 km et 3 circuits route : 40, 60 et 75 km. 4 € pour les licenciés et 6 € pour les non licenciés, gratuit pour les moins de 12 ans. Renseignement 06 71 48 52 21

#### « ESCCC Basket »

Samedi 7 Avril 20 h - Soirée années 80 Salle des fêtes de Cour-Cheverny

## Château de Cheverny : Festival du chapeau

Samedi 7 et dimanche 8 avril

Concours du chapeau le plus élégant grand public (féminin et masculin). Exposition-vente de chapeaux et démonstration des modistes. Défilé de chapeaux pour l'attribution du prix du Château de Cheverny devant un jury composé entre autres de la Marquise de Vibraye, de M. et Mme Lorenzo Ré et Miss France. Pour plus d'info : <a href="https://www.chateau-cheverny.fr">www.chateau-cheverny.fr</a>

#### Club des Séniors

Vendredi 13 Avril

Théâtre - Salle des fêtes de Cormeray.

**Spectacle** « Patrick Sébastien » à la Pyramide de Romorantin. Renseignements : Madame CORBEAU 02 54 79 25 59

#### Ecurie de la Colinière

L'écurie de la Colinière propose différentes animations et stages durant l'année.

Vous trouverez l'ensemble du programme sur facebook : www.facebook.com/coliniere/

## A vos agendas

#### Carnaval

Samedi 17 mars – Carnaval Départ 10 h 30 de la Mairie de Cour-Cheverny et arrivée à l'école Saint Louis. Thème : la Saint Patrick.

### La Lyre Banda D'Lyre

Samedi 17 mars à partir de 20 h

**Soirée carnaval**, salle des fêtes de Cour-Cheverny. Déguisement conseillé Tarif adulte 22 €, enfant 12 €. Apéro, repas, café. Réservation 06 37 80 93 08

#### Samedi 31 mars à 18 h

**Audition** des élèves de l'école de musique salle des associations de Cheverny.

## Château de Cheverny : Fête des plantes

Samedi 24 et Dimanche 25 mars

**Fête des plantes**, Château de Cheverny, organisée par le Rotary club Blois-Sologne.

#### Marathon et 10km

Samedi 14 et Dimanche 15 avril



Nouveauté 2018 : le Marathon de Cheverny dévoile un nouveau parcours avec une nouvelle boucle qui vient rompre la longue ligne droite empruntée auparavant.

Vous aurez l'occasion, sur ce parcours, de traverser chais et domaines viticoles de Cheverny, de profiter de ravitaillements gastronomiques, le tout dans une ambiance festive et conviviale grâce aux animations musicales proposées sur le parcours.

Création d'un semi-marathon et de courses pour enfants.